

# PLAN D'ACTION

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
SUR LES SITES DES TRAVAUX ROUTIERS

SAISON 2008



**LE QUÉBEC EN CHANTIER :**  
un partenariat au profit de la sécurité et de la mobilité





**PLAN D'ACTION**  
**EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**  
**SUR LES SITES DES TRAVAUX ROUTIERS**

**SAISON 2008**

**LE QUÉBEC EN CHANTIER :**  
un partenariat au profit de la sécurité et de la mobilité

Pour obtenir des exemplaires de la présente publication ou des renseignements, téléphonez sans frais au **1 888 355-0511**, consultez le site Web du Ministère à l'adresse **www.mtq.gouv.qc.ca**, acheminez votre demande par courrier électronique à **communications@mtq.gouv.qc.ca** ou écrivez à l'adresse suivante :

**Direction des communications**  
**Ministère des Transports du Québec**  
700, boulevard René-Lévesque Est, 27<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Télécopieur : 418 643-1269

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports du Québec favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



ISBN 978-2-550-5278-3 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-52784-8 (PDF)  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION 2008.....	3
SÉCURITÉ.....	4
MOBILITÉ.....	7
COMMUNICATION .....	9
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE .....	11





# INTRODUCTION

En octobre dernier, le gouvernement a présenté son Plan québécois d'infrastructures proposant une série de mesures visant l'amélioration, la modernisation et le maintien des infrastructures publiques au Québec. Au seul chapitre des infrastructures routières, 12 G\$ seront investis d'ici 2012 afin d'atteindre les normes continentales de qualité les plus élevées.

Ainsi, dès 2008, près de 3 G\$ seront alloués aux travaux routiers, ce qui représente une augmentation de 58 % par rapport au budget alloué l'an dernier.

Ces investissements se traduiront par quelque 1850 chantiers pour cette année comparativement à environ 1100 l'an dernier. On conçoit aisément l'ampleur du défi que représente cette augmentation tant pour les usagers de la route, les travailleurs dans les zones de travaux que pour l'ensemble des intervenants dans la réalisation des travaux, notamment les firmes d'experts-conseils, les entrepreneurs, les chargés de projet, les surveillants, les services policiers, les municipalités, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Société de l'assurance automobile du Québec, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, et les organismes de transport en commun.

La nature de certains travaux et l'environnement du chantier nécessitent de la part de ces acteurs un examen minutieux afin d'assurer *sécurité* et *mobilité*. Cet examen doit se traduire par l'application de mesures qui faciliteront à la fois les déplacements et la lecture par les usagers d'un nouvel environnement routier assurant leur sécurité et celle des travailleurs. Le recours à une stratégie de communication axée sur la concertation, la sensibilisation et l'information favorisera la contribution des intervenants et des usagers à l'atteinte des résultats escomptés. C'est donc dans cette perspective que s'inscrit la huitième édition du *Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers*. La *sécurité*, la *mobilité* et les *communications* constitueront les trois volets principaux du plan d'action.

En cette année marquée par l'importance des investissements routiers, il s'avère primordial pour le Ministère, ainsi que pour tous ses partenaires, de relever le défi de la sécurité et de la mobilité, notions autour desquelles s'articule la mission du Ministère ainsi définie: *Assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec.*





# ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION 2008

## **SÉCURITÉ :**

Poursuivre nos efforts en matière de formation, de protection et de sécurité des travailleurs et des usagers de la route.

## **COMMUNICATION :**

Poursuivre le travail de concertation, de sensibilisation, et d'information avec nos partenaires et les usagers relativement à la sécurité et à la mobilité sur les chantiers routiers.

## **MOBILITÉ :**

Favoriser une vision globale de la mobilité en coordination avec les différents acteurs, d'une part, en considérant les besoins des clientèles touchées tant des réseaux routiers, des transports collectifs et actifs, et, d'autre part, en déterminant des mesures qui tiennent compte des différents modes de déplacement.



# SÉC

## OBJECTIF :

Poursuivre nos efforts en matière de formation, de protection et de sécurité des travailleurs et des usagers de la route.

## ACTIONS :

- > Planifier, organiser, coordonner, harmoniser et superviser les chantiers en assurant :
  - une signalisation adéquate en tout temps sur les sites de travaux routiers, conformément au *Tome V – Signalisation routière* de la collection *Normes – Ouvrages routiers du Ministère*, aux exigences contractuelles et aux notes d'information technique, ainsi qu'aux notes aux concepteurs et aux surveillants;
  - des limites de vitesse établies en tenant compte de la présence d'entraves ou de travailleurs et appliquées en fonction des caractéristiques réelles de la zone de travaux;
  - des interventions visant la sécurité routière sur les sites de travaux routiers en collaboration avec la Sûreté du Québec, selon l'entente de partenariat SQ-MTQ (chantiers ciblés);
  - la protection des travailleurs et des usagers de la route, conformément aux dispositions de la note aux concepteurs sur les atténuateurs d'impact fixés à un véhicule (AIFV) et des dispositions suivantes relatives aux glissières en béton pour chantier :



# URITÉ



- utiliser des glissières en béton pour chantier afin d'isoler les voies de circulation de l'aire de travail sur une structure ou sur certains chantiers de longue durée, notamment lorsqu'il y a des travaux d'excavation à l'intérieur de la zone de dégagement latéral ou sur des chaussées en béton de ciment;
  - utiliser un atténuateur d'impact devant les obstacles fixes et devant les extrémités des glissières en béton pour chantier situées à l'intérieur de la zone de dégagement latéral;
  - s'assurer que l'entrepreneur a confirmé l'installation adéquate de l'atténuateur d'impact au début des travaux et qu'il procède à des vérifications régulières.
- > Désigner, dans chacune des directions territoriales, un répondant en matière de signalisation des travaux. Ce dernier agira à titre de personne-ressource, au sein d'un réseau ministériel, en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers pour voir à la conformité de la signalisation sur les chantiers et proposer au besoin des solutions susceptibles d'améliorer la sécurité.
- > Réaliser, dans une approche réseau, le tournage de vidéos sur les principales autoroutes et routes identifiées par le Ministère.
- > Appliquer l'ensemble des exigences en matière de formation conformément aux prescriptions du *Cahier des charges et*
- devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation (CCDG) et s'assurer que le personnel concerné possède les attestations de réussite requises.*
- > Tenir une réunion spéciale de chantier sur la signalisation et la circulation avant le début des travaux, et assurer le suivi lors des réunions de chantier.
  - > Offrir au personnel du Ministère la formation en matière de signalisation et de circulation dans les zones de travaux.
  - > Poursuivre l'amélioration de nos façons de faire :
    - Poursuivre les démarches visant afin à mieux définir l'utilisation de glissières en béton de ciment à proximité des tranchées, notamment par un projet de normes ou par un guide;
    - Élaborer une procédure sécuritaire pour les conducteurs de véhicules munis d'un atténuateur d'impact;
    - Évaluer les avantages d'utiliser un signal sonore sur balises pour avertir les travailleurs de l'arrivée d'un véhicule en perte de contrôle;
    - Utiliser la nouvelle méthode de travail élaborée à l'aide des dessins types, pour la mise en place et l'enlèvement des dispositifs de signalisation;
    - Expérimenter l'utilisation de radars photo pour contrôler la vitesse aux abords des chantiers.





# MOBILITÉ

## OBJECTIF :

Favoriser une vision globale de la mobilité en coordination avec les différents acteurs, d'une part, en considérant les besoins des utilisateurs des réseaux routiers, des transports collectifs et actifs, et, d'autre part, en déterminant des mesures qui tiennent compte des différents modes de déplacement.

## ACTIONS :

- > Coordonner, planifier et réaliser les travaux suivant une approche réseau en considérant l'ensemble des interventions et des besoins des différents gestionnaires de réseaux (territorial, municipal, fédéral) susceptibles d'affecter la mobilité des usagers.
- > Utiliser la nouvelle version du *Guide de préparation des projets routiers* pour la planification, la mise en place et le suivi des chantiers.
- > Améliorer la mobilité pendant les périodes critiques :
  - En commençant un chantier ou un changement de phase après l'heure de pointe;
  - En libérant le chantier ou en réduisant les entraves au minimum le vendredi avant l'heure de pointe de l'après-midi, lorsque la nature des travaux le permet;
  - En limitant les entraves lors des longues fins de semaine de congé et durant les vacances de la construction.





# COMMUNICATION

## OBJECTIF :

Poursuivre le travail de concertation, de sensibilisation, et d'information avec nos partenaires et les usagers relativement à la sécurité et à la mobilité sur les chantiers routiers.

## ACTIONS :

- > Organiser une rencontre d'information sur le *Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers* à l'intention du personnel du Ministère, des partenaires, des firmes d'experts-conseils et des entrepreneurs directement concernés par la planification et la réalisation des chantiers.
- > Organiser dans chaque direction territoriale une ou des rencontres d'information à l'intention des partenaires concernés (SQ, CSST, municipalités, services d'urgence, organismes publics de transport collectif, etc.) pour présenter les principaux chantiers sur le territoire et les mesures d'atténuation tout en soulignant les orientations du *Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers*.
- > Rencontrer au besoin les partenaires directement concernés pour chacun des chantiers qui présentent des impacts à l'égard de la mobilité et de la prestation des services d'urgence.
- > Responsabiliser les usagers de la route à la nécessité d'adopter des comportements sécuritaires à l'approche des zones de travaux, notamment en les incitant à respecter la signalisation et les limites de vitesse.
  - Réaliser une campagne de communication en mettant l'accent sur la perception des dangers et la responsabilisation des conducteurs;
  - Diffuser l'information utile sur les travaux à l'intention des usagers de la route, particulièrement la fin de semaine. Toute l'information pertinente aux travaux routiers sera diffusée sur le site web du Ministère sous la rubrique inforoutière et accessible par téléphone en composant le 1 888 355-0511;
  - Réaliser simultanément, en collaboration avec la Sûreté du Québec, des interventions de surveillance policière et un point de presse sur un chantier routier.



# DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



## Disponibles aux Publications du Québec

- > *Tome V – Signalisation routière* de la collection *Normes – Ouvrages routiers* du Ministère.
- > *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation, édition 2008.*

## Disponibles sur le site Web du Ministère des Transports ([www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca))

- > *Guide de préparation des projets routiers.* Le *Guide de gestion des travaux routiers*, réalisé dans le cadre d'un plan d'action antérieur, a été intégré à la nouvelle version du *Guide de préparation des projets routiers*.
- > *Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers.*
- > Notes d'information technique :
  - Limites de vitesse légale temporaire dans les zones de travaux routiers;
  - Chemin de déviation dans les zones de travaux routiers;
  - Masquage des panneaux;
  - Marquage temporaire;
  - Signaleur.

## Disponibles sur l'intranet de la Direction du soutien aux opérations

- > Notes aux concepteurs et aux surveillants.

## Formation donnée par l'Association québécoise du transport et des routes, le ministère des Transports ou par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail-Construction

- Installation de signalisation de travaux de chantiers routiers (STC-101);
- Supervision et surveillance de la signalisation de travaux de chantiers routiers (STC-102);
- Gestion des impacts des travaux routiers sur la circulation;
- Signalisation des chantiers routiers;
- Formateurs de signaleurs de chantiers routiers;
- Utilisation des dispositifs de retenue dans les zones de travaux;
- Le signaleur de chantiers routiers.







**Transports**

**Québec**

